

# CONTRAT DE RURALITÉ, DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE pour le territoire de Blaye-Estuaire

## ENTRE

**Nom du territoire de Blaye – Estuaire constitué des Communautés de Communes de Blaye et de l’Estuaire**

Représenté par :

Madame Lydia HERAUD, Présidente de la communauté de communes de l’Estuaire, autorisée à l’effet des présentes suivant délibération en date du 8 Juillet 2021

Ci-après désigné par « Communauté de communes de l’Estuaire »,

Monsieur Denis BALDES, Président de la communauté de communes de Blaye autorisée à l’effet des présentes suivant délibération en date du 30 Juin 2021,

Ci-après désigné par « Communauté de communes de Blaye »,

D’une part,

ET

**L’État,**

Représenté par Lionel LAGARDE, Sous-Préfet de Lesparre-Médoc, assurant l’intérim de la Sous-Préfète de Blaye

Ci-après désigné par « l’État » ;

D’autre part.

**IL EST CONVENU CE QUI SUIT :**

## Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) rénovés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux de relance et de transition écologique (CRTE) ou de contrats ruraux de relance et de transition écologique (CRRTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

## Article 1 - Objet du contrat

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) et contrats ruraux de transition écologique (CRRTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les CRTE s'inscrivent

Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;

Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les CRTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Écologique confirme la contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'État et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le CRTE définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire Blaye-Estuaire autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026 : État, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Le territoire Blaye-Estuaire et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

Sur la base du projet de territoire, le CRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans. Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

## **Article 2 – Les orientations stratégiques**

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques en s'appuyant sur les éléments transmis des projets de territoire en cours d'élaboration sur les deux communautés de communes de Blaye et de l'Estuaire.

Avec Bordeaux en son centre, la Gironde constitue un territoire métropolitain auxquels les périmètres de la Communauté de communes de Blaye (CCB) et de la Communauté de communes de l'Estuaire (CCE) sont connectés. La CCB s'étend sur 20 communes, compte un peu plus de 20 000 habitants et couvre 171 km<sup>2</sup>. La CCE regroupe, quant à elle, 14 communes, un peu plus de 15 000 habitants et s'étend sur 254 km<sup>2</sup>.

L'élaboration du diagnostic de territoire de la CCB et celui en cours pour la CCE ont permis d'établir un diagnostic croisé et de souligner les premières orientations stratégiques pour le territoire, articulées autour de 3 axes :

- La relance économique
- La transition écologique
- La cohésion territoriale

## La relance économique

### ***Un tissu économique polarisé par la métropole bordelaise et dont la transition vertueuse a été amorcée***

Aux portes du territoire, la croissance de l'aire urbaine bordelaise, 5<sup>ème</sup> métropole de France, s'est accélérée depuis plusieurs décennies (+310 000 habitants et +165 000 emplois depuis 1990) absorbant une part significative des dynamiques de la Gironde. La proximité de la métropole avec le territoire des deux communautés de communes se mesure par un vaste rayonnement économique. **Cet effet de desserrement métropolitain reste néanmoins insuffisamment intégré** aussi bien en termes de pressions et de déséquilibres économiques (absorption du développement économique tertiaire ou logistique par la métropole, concentration des grands projets sur la métropole, etc.) que d'opportunités pour le territoire (proximité d'un bassin d'emplois dynamique et d'actifs qualifiés, débouchés agricoles, proximité d'un bassin de consommation majeur, etc.). L'accompagnement des conséquences, impacts et opportunités de cette proximité constitue un enjeu pour le territoire.

Par ailleurs, malgré la création de zones d'activités visant à les concentrer, les activités économiques du territoire observent, depuis plusieurs années, **une tendance à l'émiettement**. Il existe un enjeu fort pour les deux communautés de communes à **se réapproprier leurs espaces économiques** et continuer d'accueillir et de promouvoir de nouvelles formes d'activités telles que l'économie sociale et solidaire ou encore l'économie circulaire.

### ***Une production et gestion des déchets à accompagner***

L'organisation de la collecte des déchets ménagers et assimilés relève de la compétence du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Valorisation du Libournais Haute Gironde (SMICVAL) qui assure la collecte pour 8 EPCI. Tous déchets confondus, le SMICVAL a collecté près de 800 kg/an par habitants en 2019 contre 570 kilos au niveau national. Au croisement de cette surproduction de déchets et d'un modèle économique de traitement des déchets menacé, il existe un fort enjeu à une **transformation globale de la production et de la gestion des déchets** (réduction du volume produit, poursuite de l'amélioration du tri, renforcement de la valorisation des déchets, etc.).

La valorisation du foisonnement d'initiatives publiques, privées, collectives et individuelles à l'œuvre sur le territoire que ce soit pour la préservation de l'environnement et des ressources naturelles, les économies d'énergies que la gestion des déchets contribuerait, par ailleurs, à la mise en œuvre des transitions du territoire.

### ***Des filières touristiques à développer autour des atouts patrimoniaux historiques et naturels du territoire***

Plusieurs aménités naturelles, agricoles et architecturales forment la notoriété du territoire : la Citadelle de Blaye, classée monument historique et inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO, l'estuaire de la Gironde et ses îles, la réserve de Terre d'Oiseaux, la viticulture avec deux AOC (Blaye Côtes de Bordeaux et Côtes de Bourg). Si ces atouts sont déjà reconnus et partagés et que d'autres émergent (Blaye Bourg Terres d'estuaire, etc.), leur préservation, leur valorisation et plus largement, **la structuration d'une filière touristique partagée** constitue un enjeu pour le territoire. L'affirmation d'un positionnement partagé et durable en matière de tourisme intègre plusieurs dimensions : mise en place de démarche pro-actives sur l'hébergement et la restauration, initiation d'un réseau favorable au développement des mobilités douces, adaptation de l'offre aux évolutions de la demande (slow-tourisme notamment), accompagnement des professionnels à une qualification durable de leurs offres, etc.

Les orientations pour la relance économique ont ainsi pu être soulignées :

- Accueillir de nouvelles formes d'activités et se réappropriier les espaces économiques
- Favoriser l'économie circulaire et accompagner les transformations de la gestion des déchets
- Développer les filières touristiques autour des atouts patrimoniaux historiques et naturels du territoire

### **La transition écologique**

Les patrimoines naturels et écologiques des communautés de communes de Blaye et Estuaire sont riches et constituent le fondement de la qualité du cadre de vie, aujourd'hui sous pression.

#### ***Des énergies renouvelables à développer et une consommation énergétique du parc bâti à améliorer***

Si la consommation d'énergie globale par habitant est légèrement inférieure (26 100 kWh) à la moyenne départementale (26 700 kWh), la consommation du territoire se caractérise par deux secteurs fortement sur-consommateurs : le secteur résidentiel du fait d'une surreprésentation des maisons individuelles et des logements anciens, et le secteur des transports du fait de la forte dépendance à la voiture individuelle pour des trajets pendulaires avec les territoires extérieurs. Les deux communautés de communes se sont engagées sur une diminution de la consommation énergétique au travers de différents dispositifs notamment en faveur de l'amélioration de la qualité énergétique du parc de logements (OPAH, plate-forme ICARE, expérimentation SLIME, etc.).

Malgré une croissance récente, la production d'énergie renouvelable reste très limitée. Et ce déséquilibre entre la consommation et la production se traduit par **un taux d'indépendance énergétique relativement bas**. Le renforcement de production locale d'énergie et du développement de son mix énergétique constitue un enjeu pour le territoire, que ce soit autour des potentiels de développement des énergies renouvelables (photovoltaïque, marémotrice, bois, déchets, etc.), ou encore d'une identification et une valorisation des surfaces qui pourraient être utilisées pour la production d'énergies (ombrières des parkings, bâtiments publics, etc.).

Les impacts du changement climatique (période de sécheresse, épisodes de fortes précipitations, hausse des températures, etc.) entraînent des effets potentiels multiples sur le territoire : productions viticoles et agricoles déjà fragilisées par la crise viticole, santé d'une population déjà fragile, confort et bien-être dans un parc de logements en partie dégradé et énergivore, pressions sur la ressource en eau déjà menacée, etc. L'exposition du territoire à différents risques naturels, principalement des inondations et mouvements de terrains, mais également technologiques et industriels avec la présence de la centrale nucléaire du Blayais alerte sur **l'importance d'une réflexion transversale des enjeux d'adaptation du territoire au changement climatique**.

#### ***La préservation des atouts paysagers, naturels et de la ressource en eau, un enjeu transversal aux stratégies d'aménagement et de développement***

Pour limiter le mitage des espaces naturels, des mesures ont été prises depuis plusieurs années tant sur le plan urbanistique (SCOT, PLU, etc.) que sur le plan environnemental (Natura 2000, ZNIEFF, etc.). Néanmoins, l'urbanisation dispersée a fragilisé depuis plusieurs années les milieux naturels du territoire et la pression foncière métropolitaine croissante constitue un réel défi pour les années à venir dans la maîtrise **de la consommation foncière et de l'artificialisation des sols du territoire**.

Par ailleurs, le territoire recense un important réseau hydrographique (estuaire, affluents, maillage de petits bassins versants) et de nombreuses zones humides. Si la gestion et la préservation de ces espaces sont en partie encadrées par différents outils et zonages de protection, **la qualité des eaux de surface s'est dégradée** ces dernières années du fait de problématiques de pollutions (activités agricoles et notamment viticoles utilisant des produits phytosanitaires, part encore significative d'assainissement non-collectif, etc.) et des conséquences du réchauffement climatique. Par ailleurs, la croissance démographique de la métropole bordelaise, aux portes du territoire, pourrait créer un risque de **tension forte sur la ressource**. Ces pressions sont d'ores et déjà accentuées par les activités agricoles du territoire soumises au réchauffement climatique et les pratiques consommatrices des ménages.

La structuration du territoire en harmonie avec son patrimoine naturel grâce aux PLUi en cours sur les communes de Blaye et de l'Estuaire, la préservation des espaces naturels, le devenir de la viticulture, le maintien des trames bleues et vertes, l'identification des sources de pollution de la ressource en eau, la mise en œuvre de stratégies de planification territoriale pour en assurer une préservation renforcée, ainsi qu'un dialogue territorial métropolitain autour d'une gestion raisonnée de cette ressource constituent autant d'enjeux pour le territoire dans sa capacité à **intégrer de manière transversale la préservation des espaces naturels** à ses stratégies d'aménagement et de développement.

#### ***Une agriculture, viticulture et alimentation locale à favoriser pour accroître l'autonomie alimentaire du territoire***

L'agriculture représente le deuxième secteur d'activité économique du territoire. Tournée essentiellement vers la viticulture, la production agricole ne permet pas de répondre aux besoins alimentaires locaux. **Le développement d'une agriculture alimentaire de qualité** représente un réel enjeu économique, social et environnemental auxquels les Projets Alimentaires Territoriaux en cours pour les deux communautés de communes entendent répondre ; ce qui sera possible par l'identification et la préservation de secteurs favorables à la diversification agricole, l'accompagnement pour la production de produits locaux qualitatifs, l'appui au développement de circuits-courts et l'accompagnement pour tendre vers une agriculture raisonnée.

**La pérennité de l'activité viticole** constitue un autre enjeu pour le territoire, à la fois dans le renforcement de la notoriété de ses deux AOC, le soutien aux viticulteurs pour poursuivre leur engagement en matière de transition écologique, la préservation des surfaces de vignobles dans les stratégies d'aménagement et de planification, que la promotion auprès des habitants des nouveaux modes de production moins polluants.

#### ***Un enjeu d'aménagement du territoire pour renforcer son attractivité***

Pour de nombreux habitants, l'un des principaux atouts du territoire repose sur sa mosaïque de paysages (estuaire et ses îles, marais, falaises), ses coteaux viticoles et ses espaces boisés. Néanmoins, l'urbanisation dispersée et l'anthropisation des sols (agriculture, carrières, etc.) a progressivement, depuis la seconde moitié du XXème siècle, fragilisé la qualité paysagère du territoire. **La valorisation de la qualité de ce patrimoine paysager** constitue un enjeu pour le territoire, que ce soit dans la lutte contre la banalisation des paysages, la prise en compte des spécificités architecturales du bâti ancien comme socle des futures constructions, la valorisation de perspectives sur le Grand Paysage (estuaire et ses îles, coteaux viticoles, etc.), et le devenir de la viticulture qui doit aussi se regarder sous sa dimension paysagère, son recul ou sa disparition sur les coteaux bordant l'estuaire viendrait en effet modifier son identité.

Les orientations pour la transition écologique et énergétique ont ainsi pu être soulignées :

- Développer les énergies renouvelables
- Favoriser la diversification du mix énergétique
- Rénover et améliorer la consommation énergétique du bâti et des espaces publics
- Réduire les consommations énergétiques
- Préserver les ressources naturelles
- Favoriser un aménagement du territoire visant la limitation et l'artificialisation des sols
- Reconvertir les friches industrielles pour limiter l'artificialisation des sols
- Préserver la ressource en eau
- Préserver les espaces naturels et paysagers
- Mettre en œuvre la compétence GEMAP
- Favoriser une agriculture et une alimentation locale
- Accroître l'autonomie alimentaire du territoire
- Aménager le territoire en renforçant son attractivité
- Impulser la revitalisation des centralités dans le cadre du programme « Petites villes de Demain » (PVD)
- Revitaliser les centres-bourgs
- Promouvoir l'aménagement paysagers et les jardins partagés

### **La cohésion territoriale**

#### **Des mobilités durables, alternatives et douces à développer**

La combinaison de la barrière naturelle de l'estuaire de la Gironde, qui marque une frontière et une rupture physique pour le territoire sur sa frange ouest, et de la proximité de la métropole de Bordeaux a entraîné une concentration des infrastructures de transports (A10, N10 et réseau TER) du territoire à l'est. Malgré la réorganisation du réseau interurbain de la Région Nouvelle-Aquitaine qui a permis une desserte renforcée et améliorée, **l'offre de transports collectifs reste limitée et peu adaptée**. En effet, le réseau reste structuré pour connecter le territoire à la métropole bordelaise, ne répondant ainsi pas aux besoins et pratiques des mobilités internes. De ce fait, les habitants du territoire ont une dépendance forte à la voiture pour leurs déplacements et mobilités pendulaires ; et les réseaux autoroutiers et routiers qui organisent la mobilité des habitants ne parviennent pas à couvrir leurs forts besoins en déplacement, à la fois pour des flux vers l'extérieur (principalement vers la métropole et inter-communautés de communes) qu'en interne. Ils se retrouvent être, de plus, régulièrement saturés.

Au regard des logiques de fonctionnement du territoire et des problématiques de mobilités, le désenclavement du territoire par des mobilités diversifiées, notamment ferroviaires et fluviales, la vigilance sur l'intermodalité, **le déploiement de solutions adaptées** aux publics isolés et non-mobiles ainsi que l'organisation de mobilités de proximité (mobilités douces et alternatives) constitue un enjeu central pour le développement et l'attractivité du territoire.

#### **Un territoire culturel à affirmer et promouvoir**

Aujourd'hui réparti entre les deux communautés de communes, le monde associatif et les partenaires du secteur culturel souffre d'un manque de coordination et de fédération, alors que le territoire dispose de nombreux atouts en termes d'équipements, de vie associative et d'offre culturelle. **Le renforcement et l'articulation des acteurs** constitue un enjeu pour le territoire et permettraient notamment de répondre au développement des conditions d'une création culturelle locale, d'une programmation culturelle globale et partagée, d'un renforcement de l'accessibilité à la culture pour tous, d'une valorisation des partenariats avec le Département, la Région et l'État, etc.

## **Un maillage de services et d'équipements publics à conforter et consolider pour maintenir un accueil qualitatif de la population**

L'ouverture de la centrale nucléaire du Blayais, en 1981, a entraîné une forte croissance démographique sur la période 1975-1982 (+1,1% sur la CCB et +4,21% sur la CCE), principalement soutenue par un solde migratoire excédent. La situation démographique reste aujourd'hui plus contrastée entre les franges est du territoire, limitrophes des territoires attractifs de Haute-Gironde, et les communes de l'estuaire, dont Blaye, qui observent une légère baisse de leur population en raison d'un développement urbain plus contraint. La proximité de la métropole de Bordeaux « fixe », en outre, une population sur le territoire et incite à l'installation de nouveaux habitants. Pour accueillir ces nouvelles populations, le territoire s'appuie sur une armature de services complète, diversifiée et dense mais qui se concentre principalement sur et autour de pôles de centralité (Blaye et Braud-Saint Louis). Si la CCB a su préserver un maillage de pôle relais qui proposent aux habitants des services de proximité et du quotidien, les « zones grises » apparaissent plus prégnantes pour la CCE. Le positionnement des habitants le long de l'estuaire est, de plus, une source d'éloignement à ces services. Conforter un maillage garant des équilibres et des solidarités territoriales constitue un enjeu à l'échelle des deux communautés de communes. **L'attractivité résidentielle du territoire à plusieurs vitesses** emporte, en effet, plusieurs enjeux d'accessibilité, de diversification, de modernisation (commerces, équipements sportifs et culturels) et de maintien de l'offre de services (services publics).

Bien que limitée, une offre de formation supérieure existe sur le territoire (BTS environnement nucléaire au Lycée professionnel de l'Estuaire de Blaye, diplôme d'aide-soignant (DEAS), etc.). Néanmoins, la polarisation d'une partie des jeunes du territoire partis suivre des études supérieures à Bordeaux, le manque de diversification et de qualification du marché local de l'emploi ont structuré **une population qui se caractérise aujourd'hui par une sous-représentation des jeunes étudiants**, âgés de 15 à 25 ans, et des jeunes actifs, de 25 à 40 ans. L'instauration d'une réflexion transversale sur l'ancrage de la jeunesse constitue l'un des enjeux pour le territoire.

### ***Un accès et usage au numérique à développer***

Bien que l'on compte plusieurs zones blanches de téléphonie mobile, le territoire bénéficie dans l'ensemble d'une couverture téléphonique 4G suffisante. Si les retards pris dans le déploiement de la fibre, dans le cadre du Plan Gironde Haut Méga, devraient bientôt se résorber, subsiste toujours le défi **d'accompagner les potentialités offertes par ce déploiement** : accompagnement à l'accélération des nouveaux modes d'accès au travail (télétravail, tiers lieux, fablab, espaces de coworking, etc.), accompagnement au développement des usages du numérique, notamment pour les publics les plus éloignés (seniors, ménages précaires, PMR, etc.).

### ***Une cohésion sociale à favoriser***

La population du territoire se caractérise par une concentration des ménages précaires aux revenus médians (19 460€ pour la CCB et 17 790€ pour la CCE) largement inférieurs à la moyenne départementale (21 950€) et régionale (20 610€). Ces bas niveaux de revenus des ménages se traduisent par une part importante de la population sous le taux de pauvreté (44,3% pour la CCB et 48,1% pour la CCE). A ce constat s'ajoute **une problématique spécifique de précarité des seniors du territoire** (nombreux retraités agricoles). A l'échelle de la Gironde, le territoire s'inscrit dans un « croissant » de franges départementales concentrant les problématiques de fragilité sociale alors que la métropole bordelaise et ses premières couronnes concentrent les ménages à hauts niveaux de revenus. L'amélioration de l'orientation de ces publics fragilisés et leur repérage en amont constitue l'un des enjeux de leur accompagnement, dans un contexte de renforcement potentiel de la précarisation.

### Les orientations pour la cohésion territoriale ont ainsi pu être soulignées :

- Développer les mobilités durables, alternatives et douces
  - Améliorer les offres de mobilité externe vers la métropole
  - Encourager l'utilisation du vélo et redonner place aux piétons
- Promouvoir un territoire culturel
- Créer des équipements publics en vue d'assurer un accueil qualitatif pour la population
  - Valoriser l'offre de formation supérieure existante
  - Améliorer l'accessibilité des services au public
- Développer le numérique et ses usages
- Favoriser la cohésion sociale
  - Lutter contre les violences intra-familiales

## Article 3 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

### 3.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'État

En tant que déclinaison de la stratégie commune de l'État et des intercommunalités concernées, le présent contrat intègre les projets cofinancés par l'État dans le cadre des accords départemental et régional de relance.

- Contrat de transition écologique Rive Droite de l'Estuaire de la Gironde signé en 2020

- Compétentes en matière d'habitat, les deux communautés de communes sont engagées depuis de nombreuses années dans des politiques de revitalisation des bourgs et de lutte contre l'habitat indigne. Elles activent dans ce sens et font converger les dispositifs/outils pertinents que sont le Contrat Local de Santé (CLS), l'OPAH et la Plateforme de Rénovation Energétique de l'Habitat (PREH), le Permis de louer ou encore la convention-cadre EPF-NA.

- Une première Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) du Pays de la Haute Gironde a été mise en place entre août 2011 et juillet 2016 afin de lutter contre les dysfonctionnements existants en matière d'habitat privé sur le territoire. Une 2ème OPAH du Pays de la Haute Gironde a été lancée en suivant (janvier 2017 – décembre 2021), devenue OPAH de la Haute Gironde fin 2019. Une 3ème OPAH de la Haute Gironde est en cours de préparation à l'horizon 2022, afin de poursuivre cette démarche très efficace et bénéfique pour les habitants de la Haute Gironde. Les objectifs du dispositif sont :
    - Développer l'offre de logements sociaux et spécifiques, afin de mieux répondre aux besoins des personnes en situation d'exclusion (personnes âgées, jeunes ou défavorisées) ;
    - Lutter contre l'habitat indigne et améliorer/adapter le confort des logements, notamment des propriétaires occupants, pour prévenir d'éventuelles situations d'insalubrité ou de péril et permettre un maintien à domicile (personnes âgées) ;
    - Lutter contre la précarité énergétique et sensibiliser la population aux économies d'énergies et d'eau, aux recours aux énergies renouvelables dans l'habitat.
  - La Plateforme de Rénovation Energétique de l'Habitat (PREH) « ICARE » (Informations Conseils Aides Rénovation Energétique), complémentaire de l'OPAH, accompagne et oriente les particuliers dans leur démarche de travaux de rénovation énergétique de leur logement.
- Convention d'adhésion Petite Ville de Demain

### 3.2. Validation des actions

Les actions du CRTE sont décrites dans des fiches action.

L'inscription formelle des actions dans le CRTE est validée par le comité de projet en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'État, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

### 3.3. Les actions de coopération interterritoriale

- Economie circulaire et transformation des déchets
- Développement des énergies renouvelables
- Rénovation énergétique du patrimoine public
- Préservation des ressources naturelles :
  - o Elaboration PLUI valant PLH
  - o Préservation des ressources en eau
  - o Mise en œuvre de la compétence GEMAPI
- Agriculture et alimentation locale durable : Projet alimentaire territorial
- Relance économique du Territoire.

## Article 4 – Modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie (les opérateurs (l'ANCT, Cerema, Ademe...), la Banque des territoires...), services déconcentrés de l'État, collectivités territoriales, agences techniques départementales...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoires, définition et mise en œuvre des projets, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

## Article 5 – Engagements des partenaires

### 5.1. Dispositions générales concernant les financements

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances

décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

## 5.2. Le territoire signataire

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire X assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Si le contrat concerne plusieurs collectivités, celles-ci recherchent la coordination et l'animation à l'échelle de l'ensemble du territoire.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRTE, ainsi qu'à son évaluation.

Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRTE, dont il est maître d'ouvrage.

## 5.3 L'État, les établissements et opérateurs publics

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'État s'engage à travers ses services, services déconcentrés et établissements à accompagner l'élaboration et la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Ce soutien permettra de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées en annexe.

## Article 6 – Gouvernance du CRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses se réunissent en comité de projet pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRTE.

Le comité de projet siégera au moins une fois par an pour :

- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;
- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRTE en termes d'orientations et d'actions (inclusion, adaptation, abandon...).

## Article 7 – Suivi et évaluation du CRTE

Le pilotage du CRTE comprend l'évaluation de l'avancée de la démarche de transition écologique et de cohésion des territoires.

Les résultats des actions prévues par le CRTE sont mesurés à partir d'indicateurs nationaux permettant d'apprécier la contribution du contrat aux stratégies nationales de transition écologique et de cohésion territoriale.

### Article 8 – Entrée en vigueur et durée du CRTE

L'entrée en vigueur du CRTE est effective à la date de signature du présent contrat.

La durée de ce contrat est de six ans.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

### Article 9 – Evolution et mise à jour du CRTE

Le CRTE est évolutif. Le corps du CRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRTE et après avis du comité de projet.

### Article 10 – Résiliation du CRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRTE et après avis favorable du comité de projet il peut être mis fin au présent contrat.

Signé à Blaye, le

09 JUL. 2021

<p>La présidente de la communauté de communes de l'Estuaire,</p>  <p>Lydia HERAUD</p>	<p>Le président de la communauté de communes de Blaye,</p>  <p>Denis BALDES</p>	<p>Le sous-préfet de Lesparre-Médoc, assurant l'intérim de la sous-préfète de Blaye,</p>  <p>Lionel LAGARDE</p>
--	---	--

## Annexes

### Annexe 1 – Orientations stratégiques

*Les CRTE s'articulent autour d'orientations déclinées sous la forme d'un plan d'action pouvant inclure les mesures suivantes, ainsi que toute autre priorité identifiée par les collectivités signataires :*

#### **Orientation 1 – Relance économique**

Axe 1 : Accueil de nouvelles formes d'activités et réappropriation des espaces économiques

Axe 2 : Favoriser l'économie circulaire et accompagner la transformation de la gestion des déchets

Axe 3 : Développer la filière touristique autour des atouts patrimoniaux historiques et naturels du territoire

#### **Orientation 2 – Transition écologique et énergétique**

Axe 4 : Développement des énergies renouvelables

Axe 5 : Rénovation et amélioration énergétique du bâti et des espaces publics

Axe 6 : Préservation des ressources naturelles

Axe 7 : Favoriser une agriculture et une alimentation locale durable

Axe 8 : Aménager le territoire en renforçant son attractivité

#### **Orientation 3 – Cohésion territoriale**

Axe 9 : Développer des mobilités durables, alternatives et douces

Axe 10 : Promouvoir un territoire culturel

Axe 11 : Création d'équipements publics en vue d'assurer un accueil qualitatif pour la nouvelle population

Axe 12 : Développer le numérique et ses usages

Axe 13 : Favoriser la cohésion sociale

## Annexe 2 – Fiches actions et fiches projets

### I – Relance économique

#### ***Axe 1 : Accueil de nouvelles formes d'activités et réappropriation des espaces économiques***

- Projet de requalification de la ZA La Borderie à Braud et Saint-Louis (CCE)

#### ***Axe 2 : Favoriser l'économie circulaire et accompagner la transformation de la gestion des déchets***

- Définition de la collecte de demain et mise en œuvre d'une tarification incitative (Smicval)
- Programme des Smicval Market (Smicval)
- Smicval Market solidaire de l'estuaire (CCE)
- Les chantiers ZW (matière organique, plastique, tout-venant et textiles sanitaires) (Smicval)

#### ***Axe 3 : Développer la filière touristique autour des atouts patrimoniaux historiques et naturels du territoire***

- Aménagement d'une salle d'animation scolaire et grand public à Terre d'Oiseaux (CCE et mairie de Braud-et-Saint-Louis)
- Réalisation et promotion des chemins de randonnée (CCE)

### II – Transition écologique et énergétique

#### ***Axe 4 : Développement des énergies renouvelables***

##### *Favoriser la diversification du mix énergétique*

- Étude de planification du développement des énergies renouvelables et de récupération sur le Périmètre su SCoT de la Haute Gironde Blaye-Estuaire
- Programme d'éducation à l'environnement et au développement durable (CCE)
- Favoriser les développements des énergies renouvelables (CCE)
- Production d'énergie renouvelable (commune de Saint-Genès-de-Blaye)
- Panneaux photovoltaïques toitures ateliers municipaux (commune de Saugon)

#### ***Axe 5 : Rénovation et amélioration énergétique du bâti et des espaces publics***

##### *Réduire les consommations énergétiques des bâtiments et espaces publics*

- Rénovation énergétique des établissements scolaires et dédiés à la petite enfance :

- Changement toiture groupe scolaire (commune de Saint-Genès-de-Blaye)
- Rénovation énergétique des établissements scolaires (commune de Blaye)

- Rénovation énergétique des bâtiments communaux et communautaires :

- Rénovation énergétique des bâtiments communaux (commune de Bayon-sur-Gironde)
- Travaux d'isolation à la salle Jacques Narbonne (commune de Saint-Martin-Lacaussade)
- Changement toiture de la Mairie (commune de Saint-Genès-de-Blaye)
- Réhabilitation de l'ancienne mairie de Plassac (commune de Plassac)
- Rénovation salle des fêtes (commune de Cars)
- Travaux énergétiques sur bâtiments communaux (commune de Samonac)

- Réhabilitation salle polyvalente Courade (commune de Saint-Christoly-de-Blaye)
- Étude et rénovation énergétique de différents bâtiments de la CCE (résidence autonomie, maison de l'enfant et de la famille...)
- Rénovation énergétique des bâtiments de la commune de Plassac (commune de Plassac)
- Rénovation énergétique du patrimoine public de la CCB
- Charge à quai des bateaux de croisière – Halte nautique de Blaye (CCB)

#### **Axe 6 : Préservation des ressources naturelles**

##### *Favoriser un aménagement du territoire visant la limitation de l'artificialisation des sols*

- Réviser et enrichir le schéma de cohérence territoriale (Scot)
- Élaboration PLUI (CCB)
- Étude pour l'élaboration PLUI (CCE)
- Étude pour l'élaboration d'un PLH (CCE)

##### *Reconversion des friches industrielles pour limiter l'artificialisation des sols*

- Dépollution d'une friche industrielle afin d'aménager un parcours touristique en lien avec la Citadelle de Blaye et les paysages naturels (commune de Blaye)
- Requalification d'une friche centre bourg de Plassac (commune de Plassac)

##### *Préserver la ressource en eau*

- Réhabilitation de la Station d'épuration des Eaux usées de PLASSAC
- Rénovation du réseau d'assainissement pluvial dans le bourg de Marcillac (Mairie de Val-de-Livenne)
- Programme d'actions multipartenarial pour la restauration et la valorisation du paysage hydrologique (SGBV du Moron, Blayais, Virvée et Renaudière)
- Restauration de cours d'eau et de zone humide sur Lalibarde (commune de Bayon-sur-Gironde)
- Conserver la continuité écologique par la mise en place d'une stratégie de conservation des zones humides (CCE)
- Renouvellement des réseaux afin de sécuriser la distribution d'eau potable (Syndicat des Eaux du Blayais)
- Amélioration de la performance du parc d'installations d'assainissement non collectif du territoire de la CCE
- Programme d'inventaire et de restauration du petit patrimoine hydraulique (SGBV du Moron, Blayais, Virvée et Renaudière)
- Inventaire et caractérisation des zones humides (SGBV du Moron, Blayais, Virvée et Renaudière)

##### *Préserver des espaces naturels et paysagers*

- Plan de gestion du Mugron (commune de Gauriac)
- Sensibiliser la population locale à la préservation du patrimoine naturel (SGBV du Moron, Blayais, Virvée et Renaudière)

##### *Mettre en œuvre la compétence GEMAPI*

- Études stratégiques pour la réduction de la vulnérabilité à la submersion marine sur les Casiers Estuaire Rive Droite (SYMADIG)

### **Axe 7 : Favoriser une agriculture et une alimentation locale durable**

#### *Accroître l'autonomie alimentaire du territoire*

- Élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial (CCE)
- Élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial (CCB)
- L'Eco//Tiers-lieu SAQUARY : pour une alimentation saine et choisie (commune de Plassac)

### **Axe 8 : Aménager le territoire en renforçant son attractivité**

#### *Impulser la revitalisation des centralités dans le cadre du programme « petites villes de demain »*

- Projet « PVD » de Blaye
- Projet d'aménagement urbain : « NEPTUNE 2030 » (commune de Blaye)
- Projet « PVD » de Saint-Ciers-sur-Gironde

#### *Revitalisation des centres-bourgs*

- Revitalisation économique des centres bourgs (CCE)
- Aménagement du centre bourg (commune de Berson)
- Aménagement du quartier de Frédignac (commune de Saint-Martin-Lacaussade)
- Aménagement de Bourg : Aménagement de la Voie Romaine (commune de Saint-Martin-Lacaussade)
- Aménagement du Bourg de la commune (commune de Saint-Paul)
- Aménagement du bourg (commune de Saint-Christoly-de-Blaye)
- Aménagement du Bourg de Marcillac (tranches 3 et 4) (Val-de-Livenne)

#### *Promouvoir l'aménagement paysager et les jardins partagés*

- Création de jardins partagés (commune de Blaye)
- Renouvellement du programme de plantation de Haie à des fins paysagères, environnementales et énergétiques (CCB)

## **III – Cohésion territoriale**

### **Axe 9 : Développer des mobilités durables, alternatives et douces**

#### *Améliorer les offres de mobilité externe vers la métropole*

- Fabrique Mobilités Haute-Gironde

#### *Encourager l'utilisation du vélo et redonner place aux piétons*

- Élaboration d'un Schéma directeur des itinéraires cyclables (CCB)

### **Axe 10 : Promouvoir un territoire culturel**

- Structuration des actions culturelles intercommunales par une politique de coordination et de développement (CCB)
- Création d'un Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine (commune de Blaye)

**Axe 11 : Création d'équipements publics en vue d'assurer un accueil qualitatif pour la nouvelle population**

*Valoriser l'offre de formation supérieure existante*

- Incarnation du Campus d'Excellence de la Maintenance en Environnement Sensible (CCB)

*Améliorer l'accessibilité des services au public*

- Extension de la maison de services au public (MSAP) de Saint-Ciers-sur-Gironde (CCE)
- Réhabilitation et extension de la piscine municipale (Braud-et-Saint-Louis)

**Axe 12 : Développer le numérique et ses usages**

- Accès numérique : équipement et médiation (CCE)
- CFM 2.0 (CCE)

**Axe 13 : Favoriser la cohésion sociale**

*Lutte contre les violences intra-familiales : création et rénovation de logements d'urgence*

- Création d'un logement d'urgence (commune de Saint-Christoly-de-Blaye)
- Réhabilitation de deux logements d'urgence à Braud-et-Saint-Louis (CCE)

**Annexe 3 – Maquette financière**

- Tableau financier 2020-2021 (cf. tableau joint)
- Tableau des projets en recherche de financements.